

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
14 MARS 2023**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 14 mars 2023 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 février 2023
- 1.8. Adoption du règlement 2022-021 modifiant le règlement de zonage 2022-005 afin de permettre l'ajout d'un usage additionnel « hébergement touristique à location court terme » et modifiant le chapitre 2 sur la terminologie ainsi que l'article 7.1 sur la nécessité d'obtenir un certificat d'occupation du règlement 2022-004 sur les permis et certificats 2022-004
- 1.9. Adoption du second projet de règlement 2023-001 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de protéger les milieux naturels et encadrer les développements résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
- 1.10. Registre référendaire sur le projet de règlement 2023-001 sur les Plans d'aménagement d'ensemble
- 1.11. Avis de motion : projet de règlement 2023-003 modifiant le règlement de zonage 2022-005 ainsi que le règlement sur les permis et certificats 2022-004 afin d'apporter plusieurs correctifs.
- 1.12. Adoption du projet de règlement 2023-003 modifiant le règlement de zonage 2022-005 ainsi que le règlement sur les permis et certificats 2022-004 afin d'apporter plusieurs correctifs
- 1.13. Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2023-003 modifiant le règlement de zonage 2022-005 ainsi que le règlement sur les permis et certificats 2022-004 afin d'apporter plusieurs correctifs.
- 1.14. Avis de motion et présentation du projet de règlement 2023-004 interdisant la distribution de certains articles à usage unique et abrogeant le règlement 2022-014
- 1.15. Avis de motion et présentation du projet de règlement 2023-005 concernant les normes applicables à la construction des infrastructures routières
- 1.16. Adoption de la politique municipale relative au règlement 2022-018 sur la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés
- 1.17. Semaine nationale du don d'organes
- 1.18. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier : demande d'aide financière
- 1.19. Départ de 3 médecins du centre local de service communautaire (CLSC) en 2023 : appui à la municipalité de Saint-André-Avellin

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de février 2023
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 28 février 2023
- 2.3. Dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser
- 2.4. Autorisation de paiement pour honoraires professionnels à Deveau Avocats
- 2.5. Fonds affectés et fonds réservés : autorisation d'écriture comptable
- 2.6. Autorisation de paiement : facture 23-26356 Équipe Laurence pour dépôt à neige

- 2.7. Autorisation de paiement : facture 2790 et 2791 à Jean Dallaire, architecte pour les jeux d'eau

3. Ressources humaines

- 3.1. Congrès de l'Association des communicateurs du Québec : autorisation de participation

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Vidange des étangs de traitement des eaux usées : octroi d'un contrat de préparation
- 4.2. Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc : acceptation d'une proposition
- 4.3. Entretien des génératrices : octroi d'un contrat de 3 ans
- 4.4. Nettoyage des conduites d'égout sanitaire et stations de pompage : octroi de contrat
- 4.5. Autorisation d'achat : bollard et barrière anti-foule
- 4.6. Taille des haies et arbustes : octroi de contrat
- 4.7. Plan de gestion des débordements et des mesures compensatoires pour le réseau d'égout sanitaire : intention de réaliser les recommandations.
- 4.8. Achat d'ameublement

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques du service de sécurité incendie
- 5.2. Dépôt du rapport annuel 2022 du service de sécurité incendie
- 5.3. Autorisation d'achats pour le service de sécurité incendie-REPORTÉ

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques sur l'émission des permis et certificats

7. Environnement

- 7.1. Statistiques mensuelles de janvier 2023 pour les matières résiduelles
- 7.2. Station de lavage des embarcations pour les municipalités aux abords de la rivière des Outaouais : demande à la MRC de Papineau

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Parcours psychomoteur : acceptation d'une proposition
- 8.2. Fête Nationale : autorisation de présenter une demande d'aide financière
- 8.3. Fête Nationale : budget d'activité
- 8.4. Parc de la bibliothèque : acceptation d'une proposition de services professionnels-REPORTÉ
- 8.5. Marché public 2023 : prêt d'équipement
- 8.6. Congrès de l'Association québécoise des aréas et installations récréatives et sportives : autorisation de participation
- 8.7. Course à obstacles : budget d'activité
- 8.8. 148 en folie : participation financière

9. Varia, questions sur la présente séance, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions et demandes du public
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

Une minute de silence en respect pour les victimes de la municipalité d'Amqui.

- 13 mars : Réouverture bibliothèque dans des nouveaux locaux temporaires
- Spectacle à la salle Desjardins de la Petite-Nation

- 17 mars : Kevin Parent
- 18 mars : Arnaud Soly
- 1^{er} avril : Laurent Paquin
- 8 avril : Alain Choquette
- 24 mars : Soirée mère ordinaire centre communautaire
- 1^{er} avril : retour du souper de doré au profit de l'association pêcheurs chasseurs trappeurs et archers de la Petite-Nation au centre communautaire
- 22 avril : retrouvaille de LJP au centre communautaire pour ceux ayant fréquenté l'école dans les années 1970, élèves et membres du personnel.
Organisateur : Sylvain St-Pierre 613-306-0359
- 29 avril : Souper bénéfique fondue vins et fromages au profit de Prévention C.E.S.A.R Petite-Nation, centre communautaire
- C'est le retour du Papillard, le bulletin d'informations municipales. Ce dernier sera publié trois fois par année. Il sera disponible en version papier au bureau de la municipalité, dans les locaux du Cercle des fermières (2e étage de l'Ancienne Mairie, du Club des aînés de la Baie au rez-de-chaussée de l'Ancienne Mairie et à l'église lors de la messe du dimanche. Il sera aussi envoyé par courrier électronique à tous ceux qui se seront inscrits à [réception@papineauville.ca](mailto:reception@papineauville.ca) et en consultation via notre site internet également. Il ne sera pas envoyé par la poste.
Nous continuerons de publier l'infolettre municipale dans un format plus court et pour de l'info rapide sur certains sujets.
Consultez le Papillard, il vous permettra de rester à l'affût de changement réglementaire, de bonnes pratiques environnementales, vous guidera sur plusieurs questionnements auprès du service des travaux publics, du service de l'urbanisme, vous y verrez la programmation du service des loisirs et tellement plus.

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
 Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
 Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
 Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5

Absence motivée :

Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2023-03-106 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 13 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

Benoît Hébert Rencontre sur le PAE hier, beau travail de l'inspectrice, manque de participation cependant. Bien dommage considérant les enjeux soulevés et les conséquences sur le développement.

1.5 2023-03-107 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

À noter que les points 5.3 et 8.4 sont reportés.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2023-03-108 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2023-03-109 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 FÉVRIER 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 14 février 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2023-03-110 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-005 AFIN DE PERMETTRE L'AJOUT D'UN USAGE ADDITIONNEL « HÉBERGEMENT TOURISTIQUE À LOCATION COURT TERME » ET MODIFIANT LE CHAPITRE 2 SUR LA TERMINOLOGIE AINSI QUE L'ARTICLE 7.1 SUR LA NÉCESSITÉ D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'OCCUPATION DU RÈGLEMENT 2022-004 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2022-004

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le règlement 2022-021 modifiant le règlement de zonage 2022-005 afin de permettre l'ajout d'un usage additionnel « location court terme » et modifiant le chapitre 2 sur la terminologie ainsi que l'article 7.1 sur la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation du règlement 2022-004 sur les permis et certificats.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2023-03-111 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-001 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) AFIN DE PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET ENCADRER LES DÉVELOPPEMENTS RÉSIDENTIELS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil adopte le second projet de règlement 2023-001 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de protéger les milieux naturels et encadrer les développements résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2023-03-112 REGISTRE RÉFÉRENDAIRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-001 SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

ATTENDU l'adoption du 2^e projet de règlement 2023-001 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de protéger les milieux naturels et encadrer les développements résidentiels à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil autorise la direction générale à préparer une liste référendaire pour l'ouverture du registre des personnes habiles à voter pour le règlement 2023-001.

Que ce Conseil fixe au 17 avril 2023 la date d'ouverture du registre référendaire pour ledit règlement si la procédure est nécessaire.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.11 2023-03-113 AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT 2023-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-005 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2022-004 AFIN D'APPORTER PLUSIEURS CORRECTIFS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun de faire certains correctifs au règlement de zonage 2022-005 ainsi qu'au règlement sur les permis et certificats 2022-004;

CONSIDÉRANT qu'il y a demande de dispense de la lecture du présent projet de règlement puisque ce dernier a été rendu disponible plus de 2 jours ouvrables avant la présentation du présent avis de motion;

Madame la conseillère Francine Dutrisac donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement 2023-003 sera adopté.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12 2023-03-114 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-005 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2022-004 AFIN D'APPORTER PLUSIEURS CORRECTIFS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil adopte le projet de règlement 2023-003 modifiant le règlement de zonage 2022-005 ainsi que le règlement sur les permis et certificats 2022-004 afin d'apporter certains correctifs.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2023-03-115 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2023-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2022-005 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 2022-004 AFIN D'APPORTER PLUSIEURS CORRECTIFS

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil autorise la tenue d'une assemblée de consultation publique le 5 avril 2023 à 18h00 à la salle du conseil municipal sur le projet de règlement 2023-003 modifiant le

règlement de zonage 2022-005 ainsi que le règlement sur les permis et certificats 2022-004 afin d'apporter plusieurs correctifs.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14 2023-03-116 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-004 INTERDISANT LA DISTRIBUTION DE CERTAINS ARTICLES À USAGE UNIQUE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2022-014

Monsieur le conseiller Michel Leblanc

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-004 interdisant la distribution de certains articles à usage unique et abrogeant le règlement 2022-014.
- Présente aussi le projet de règlement intitulé règlement 2023-004 interdisant la distribution de certains articles à usage unique et abrogeant le règlement 2022-014.

1.15 2023-03-117 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-005 CONCERNANT LES NORMES APPLICABLES À LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Madame la conseillère Francine Dutrisac

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-005 concernant les normes applicables à la construction des infrastructures routières.
- Présente aussi le projet de règlement intitulé règlement 2023-005 concernant les normes applicables à la construction des infrastructures routières.

1.16 2023-03-118 ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 2022-018 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES OUTILS DE COLLECTE APPROPRIÉS

ATTENDU que le règlement 2022-018 sur la gestion des matières résiduelles prévoit que tous les contenants devront être conformes audit règlement avant le 30 novembre 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser les critères entourant l'échange des contenants de matières résiduelles pour les bâtiments à usage résidentiel;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil adopte la Politique municipale relative au règlement 2022-018 sur la gestion des matières résiduelles et des outils de collecte appropriés.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.17 2023-03-119 SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES

ATTENDU que la semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 23 au 29 avril 2023 sous le thème « Ne gardez pas tout ça en dedans »

ATTENDU que la municipalité soutien les activités de Transplant Québec dans ses efforts de sensibilisation car un don d'organes et de tissus améliore la vie de nombreuses personnes soit près de 8 receveurs potentiels;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que le Conseil municipal appui les efforts de Transplant Québec dans sa campagne de sensibilisation auprès de la population et invite les citoyennes et citoyens de Papineauville à ne pas garder tout ça en dedans, informez vos proches de votre décision.

Monsieur Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.18 2023-03-120 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que ce Conseil souhaite obtenir une aide financière du député de Papineau dans le but d'améliorer le réseau routier municipal pour l'exercice financier 2023-2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil demande au député de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe, de bien vouloir considérer l'octroi d'une aide financière de 30,000\$ à partir de son budget discrétionnaire 2023-2024 dans le but d'améliorer le réseau routier municipal.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.19 2023-03-121 DÉPART DE 3 MÉDECINS DU CENTRE LOCAL DE SERVICE COMMUNAUTAIRE (CLSC) EN 2023 : APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-AVELLIN

ATTENDU le rapport rédigé par Sylvain Gagnon intitulé : « Rapport d'observation portant sur le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais »;

ATTENDU que ce rapport a été déposé à l'ancienne ministre de la Santé, madame Danielle McCann en janvier 2019;

ATTENDU que ce rapport provient du fait que plusieurs partenaires de différents horizons ont fait part publiquement de nombreux enjeux liés à l'organisation des services, la disponibilité des ressources, la réponse aux besoins de la population et la gouvernance du Centre intégré de la santé et des services sociaux de l'Outaouais;

ATTENDU la recommandation 5 qui demande que soit élaboré un plan de consolidation et de développement des services de proximité;

ATTENDU que le gouvernement de la Coalition Avenir Québec (CAQ) dit vouloir poursuivre le maintien et le développement des services de proximité;

ATTENDU que le 30 octobre 2019, l'Assemblée nationale reconnaissait le caractère particulier de l'Outaouais, notamment en regard des soins de santé;

ATTENDU que le CLSC de Saint-André-Avellin offre, depuis plus de 50 ans des services de proximité en santé dont : une salle d'urgence, un Groupe de médecine familiale (GMF), un service de radiologie, un laboratoire d'analyse sanguine, ainsi que plusieurs autres services connexes;

ATTENDU que les heures d'ouverture de l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin sont uniquement de 8 h 30 à 16 h;

ATTENDU que les heures d'ouverture doivent, éventuellement être bonifiées pour offrir un service 24/7;

- ATTENDU que cette coupure de service pénalise les résidents de la Petite-Nation et les médecins urgentologues qui doivent travailler à salaire moindre;
- ATTENDU le départ de 3 médecins de famille du GMF dont un travaillant à l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin;
- ATTENDU qu'aucun nouveau médecin n'a manifesté de l'intérêt pour venir combler l'un des 3 postes;
- ATTENDU que les médecins de l'urgence du CLSC de Saint-André-Avellin sont moins rémunérés que leurs collègues de toute autre salle d'urgence au Québec;
- ATTENDU que ces urgentologues n'ont pas droit aux primes accordées à leurs collègues ailleurs dans les urgences du Québec;
- ATTENDU que le recrutement est alors plus difficile, voire moins attrayant et moins avantageux pour les médecins qui voudraient travailler au CLSC de Saint-André-Avellin;
- ATTENDU que la population de la Petite-Nation est prise en otage et conséquemment l'offre des soins de santé ne cesse de diminuer au CLSC de Saint-André-Avellin;
- ATTENDU que le départ des 3 médecins du CLSC de Saint-André-Avellin va nécessairement impacter l'octroi du budget du GMF accordé par le ministère de la Santé;
- ATTENDU la Loi du silence, la population de la Petite-Nation n'est pas informée de la situation soit : des coupures de services et du départ des médecins;
- ATTENDU que la population de la Petite-Nation a droit aux mêmes services en santé que le reste de la population du Québec;
- ATTENDU l'adoption de la résolution 2303-078 par la municipalité Saint-André-Avellin;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de Papineauville appui les démarches de la municipalité de Saint-André-Avellin qui demande une rencontre avec le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé dans les plus brefs délais;

Que le ministère de la Santé accorde aux médecins de l'urgence du CLSC le même type de rémunération que leurs collègues des urgences de Gatineau afin de faciliter le recrutement;

Qu'une copie de la résolution soit acheminée à notre député et ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2023-03-122 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 28 février 2023 pour un montant total de 13 625.70 \$ comprenant les chèques numéros 14590 à 14617.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 28 janvier 2023 au montant de 209 386.87 \$ comprenant les dépôts directs numéros 503838 à 503889.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 28 février 2023 au montant de 79 703.40 \$ comprenant les prélèvements numéros 6653 à 6758.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 279 946.14 \$ au 28 février 2023.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 78 259.48 \$ jusqu'au 28 février 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2023-03-123 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 28 FÉVRIER 2023

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 28 février 2023 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (21,85 %) et d'investissement du budget 2023 au 28 février 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2023-03-124 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, prend acte du dépôt du rapport mensuel sur la délégation du pouvoir de dépenser conformément au règlement 2022-019 relatif au contrôle budgétaire et à la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats.

2.4 2023-03-125 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS À DEVEAU AVOCATS

ATTENDU la réception des factures 24046 et 24047 de la firme Deveau Avocats pour honoraires professionnels;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise le paiement des factures suivantes de la firme Deveau pour honoraires professionnels :

24046	1048.00\$ taxes incluses	Dossier 600561-0013
24047	2386.30 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0014

Une dépense et un déboursé de 3 434.30 \$ taxes incluses sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2023-03-126 FONDS AFFECTÉS ET FONDS RÉSERVÉS : AUTORISATION D'ÉCRITURE COMPTABLE

ATTENDU qu'en vertu de la loi et de principes de saine gestion une municipalité peut conserver une partie de l'excédent de l'opération financière pour des projets futurs ou simplement pour se doter d'une marge de sécurité;

ATTENDU qu'une municipalité peut accumuler un excédent de fonctionnement;

ATTENDU que le conseil municipal peut affecter une partie ou même la totalité de cet excédent de fonctionnement à des fins particulières et en réserver les sommes de façon formelle;

ATTENDU que le budget 2023 de la Municipalité de Papineauville prévoit un excédent de fonctionnement à être versé aux divers fonds affectés;

ATTENDU que par sa résolution numéro 2022-05-227, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la Loi sur les Élections et les référendums municipaux (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil autorise la direction générale à procéder aux transferts vers les fonds affectés suivants et provenant du budget de fonctionnement 2023 :

03-51000-004	Aqueduc	21 314 \$
03-51000-005	Bassin épuration	22 200 \$
03-51000-008	Égout	29 372 \$
03-51000-013	Environnement	6 363 \$
03-51000-014	Infrastructures	85 041 \$

Que ce Conseil autorise la direction générale à procéder aux transferts des sommes suivantes du surplus accumulé non affecté vers le fonds réservé suivant :

59 13100 017 : Élection	4007.75 \$
-------------------------	------------

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 2023-03-127 AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURE 23-26356 ÉQUIPE LAURENCE POUR DÉPÔT À NEIGE

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-01-034 octroyant à Équipe Laurence le mandat d'accompagnement pour le dépôt à neige;

ATTENDU la réception de la facture 23-26356 du 28 février 2023 pour services rendus dans ce dossier;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise une dépense et un déboursé de 3400.00 \$ plus taxes à Équipe Laurence en paiement de la facture 23-26356 du 28 février 2023.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 04000 723 : Dépôt à neige.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.7 2023-03-128 AUTORISATION DE PAIEMENT : FACTURE 2790 ET 2791 À JEAN DALLAIRE, ARCHITECTE POUR LES JEUX D'EAU

ATTENDU l'adoption de la résolution 2021-02-066 octroyant à Jean Dallaire Architecte le mandat d'accompagnement pour le processus d'appel d'offre et la surveillance de chantier pour les jeux d'eau et son bâtiment de service;

ATTENDU la réception des factures 2790 pour la surveillance de chantier au montant de 800.00 \$ plus taxes et la facture 2792 pour des honoraires professionnels supplémentaires pour les avenants no 3 et 4 au montant de 2 127.49 \$ plus taxes de la compagnie Jean Dallaire Architecte;

ATTENDU que des avenants à l'appel d'offres et des changements aux plans et devis ont eu lieu et que ces coûts sont hors du mandat initial;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du coordonnateur sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise le paiement des factures 2790 et 2791 du 3 mars 2023 au montant de 2 927.49 \$ plus taxes de Jean Dallaire architecte pour la surveillance de chantier et les honoraires professionnels supplémentaires.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagements des parcs.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit effectué pour rendre les sommes disponibles.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2023-03-129 CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS DU QUÉBEC

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité des ressources humaines

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des ressources humaines, autorise une dépense et un déboursé de 545.00 \$ plus taxes pour l'inscription de l'agente administrative et communication au congrès de l'Association des communicateurs du Québec du 23 au 26 mai 2023 à St-Hyacinthe.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 13200 454 : Formation

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2023-03-130 VIDANGE DES ÉTANGS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES : OCTROI D'UN CONTRAT DE PRÉPARATION

ATTENDU que la municipalité souhaite obtenir des services professionnels pour la préparation de la vidange des étangs de traitement des eaux usées municipale ;

ATTENDU la réception d'une soumission de la firme AQUATECH au montant de 10 422.50 \$ plus taxes ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission d'Aquatech au montant de 10 422.50 \$, plus taxes pour la préparation de la vidange des étangs de traitement des eaux usées, incluant la mesure et l'analyse en vue de la caractérisation, la préparation du dossier de consultation pour la vidange des ouvrages ainsi que les frais de gestion.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41400 411 : Services professionnels.

Qu'un transfert du fonds affecté Bassins d'épuration soit effectué afin de rendre les sommes nécessaires.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2023-03-131 RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal et la réception d'une soumission d'Aquadata au montant de 7 995.00 \$ plus taxes;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la proposition du 21 février 2023 de la compagnie Aquadata pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc municipal pour l'année 2023.

Une dépense et un déboursé de 7 995.00 \$ plus taxes sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41300 521 : Entretien et réparation conduite d'eau potable.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2023-03-132 ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES : OCTROI D'UN CONTRAT DE 3 ANS

ATTENDU qu'il est requis de faire l'entretien préventif annuel des génératrices (bassin d'aqueduc et station de pompage Major) et la réception d'une

proposition à cet effet de Toromont Cat au montant de 9 960.00 \$ plus taxes pour un contrat 3 ans;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de la compagnie Toromont Cat pour un contrat de 3 ans pour l'entretien annuel des génératrices du bassin d'aqueduc et de la station de pompage Major au montant de 9 960.00 \$ plus taxes pour les années 2023-2024-2025.

Qu'une dépense et un déboursé du même montant soient autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 526 et 02 41200 526 Entretien et réparations machinerie.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2023-03-133 NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE ET STATIONS DE POMPAGE : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité de procéder au nettoyage des réseaux d'égout sanitaire et des stations de pompage deux fois par année et la réception des soumissions suivantes :

ENVIRONNEMENT ET POMPAGE CADIEUX	250.00\$/HR
CAN-INSPEC	3.49 \$ / M
CAN-EXPLORE	2.65 \$ / M
Mobilisation et démobilisation	17 375.00 \$

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de la compagnie Environnement et pompage Cadieux au taux de 250\$ / heure plus taxes pour le nettoyage des réseaux d'égout sanitaire et des stations de pompage puisque c'est l'option la plus avantageuse.

Qu'une dépense et un déboursé maximum de 40 000\$ plus taxes, soit autorisé à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 41400 521 : Entretien-réparation conduites eaux usées

M. Paul-David David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 2023-03-134 AUTORISATION D'ACHAT : BOLLARD ET BARRIÈRE ANTI-FOULE

ATTENDU l'intention de procéder à l'achat de bollard afin de réduire la vitesse sur certaines rues et la réception de 2 soumissions à cet effet :

Martech	1 550.50\$, avant taxes/ 2
Signel	1 634.00\$, avant taxes/2

ATTENDU la tenue de plusieurs événements et activités sur le territoire de la municipalité et qu'il devient nécessaire de procéder à l'achat de barricades anti-foule et la réception de 2 soumissions à cet effet :

Martech	2 800.00\$, avant taxes/ 10
Signal	2 850.00\$, avant taxes /10

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé de 4 350.50\$ avant taxes pour l'achat de deux balises piétonnières ainsi que dix barricade anti-foule auprès de la compagnie Martech

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien et réparations parcs et embellissement et 02 35500 649 : Plaques de rues et signalisation.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.6 2023-03-135 TAILLE DES HAIES ET ARBUSTES : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la taille des haies et arbustes sur les terrains municipaux et que les sommes ont été prévues au budget 2023;

ATTENDU la réception d'une soumission de Jean-Louis Blais au montant de 2 514.12 \$ avant taxes pour ce faire et la recommandation du comité des travaux publics;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, accepte la soumission de monsieur Jean-Louis Blais au montant de 2 514.12\$ avant taxes, pour la taille des haies et des arbustes sur les terrains municipaux. Une dépense et un déboursé du même montant sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70150 521 : Entretien et réparations parcs et embellissement.

M. Paul-David David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.7 2023-03-136 PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS ET DES MESURES COMPENSATOIRES POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE : INTENTION DE RÉALISER LES RECOMMANDATIONS

ATTENDU la réalisation du Plan de gestion des débordements et de mesures compensatoires pour le réseau d'égout et sanitaire par la firme Lasalle NHC;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics et de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics et de la direction générale, informe le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des Parcs (MELCCFP) de son intention de réaliser les recommandations provenant dudit rapport.

Que ce Conseil soumet le présent calendrier de réalisation :

PROJET	EMPLACEMENT	LONGUEUR	2023	2024
Nettoyage et inspection du réseau sanitaire par caméra		17 km	Mai-juin	
Programme de débranchement de gouttière		Tout le territoire urbain	Mai à septembre	
Mesure, analyse et caractérisation des boues	Étangs aérés		Juillet	
Préparation de la vidanges des ouvrages	Étangs aérés		Automne-hiver	
Vérification des drains de maison et des eaux parasitaires-pastilles de couleur		Tout le territoire urbain	Mai à novembre	
Vidange des boues	Étangs aérés			Été
Réparations des aérateurs	Étangs aérés			Été
Mandat d'ingénierie pour validation des nouveaux débits				Hiver printemps

M. Paul-David David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.8 2023-03-137 ACHAT D'AMEUBLEMENT

ATTENDU qu'il y a lieu de compléter l'aménagement de la salle de réunion du 2^e étage et de procéder au remplacement du mobilier pour le bureau de l'inspectrice municipale adjointe et que les sommes ont été prévues au budget 2023;

ATTENDU la réception de deux soumissions pour l'achat d'une table, 12 chaises, une armoire, un tableau et un casier :

Imprimerie Papineauville	6 704 \$ plus taxes
Fourniture de bureau Denis	13 530\$ plus taxes

ATTENDU la réception d'une soumission pour l'achat de mobilier pour l'inspectrice municipale adjointe :

Imprimerie Papineauville	2445.99 \$ plus taxes
--------------------------	-----------------------

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, accepte la proposition de l'Imprimerie Papineauville pour l'achat de mobilier pour la salle de réunion du 2^e étage ainsi que l'achat du mobilier pour l'inspectrice municipale adjointe.

Une dépense et un déboursé de 9149.99 \$ plus taxes sont autorisés à ces fins.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 11000 670 : Fournitures de bureau et 02 61000 670 : Fournitures de bureau.

M. Paul-David David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2023-03-138 STATISTIQUES DE FÉVRIER 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques de février 2023 du service de sécurité incendie.

Interventions	février	2023
Systèmes d'alarme	1	2
Désincarcération	8	13
Entraide	2	2
Incendie	-	1
Autres assistances	1	-
Total	12	19

5.2 2023-03-139 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel 2022 du service de sécurité incendie. Ce dernier sera déposé sur le site internet de la municipalité pour consultation.

5.3 AUTORISATION D'ACHATS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLUTION REPORTÉE

6. URBANISME

6.1 2023-03-140 DÉPÔT DES STATISTIQUES DE FÉVRIER 2023 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques de février 2023 pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Février	2023
Rénovation	4	5
Abattage d'arbres	2	2
Renouvellement	-	-
Bâtiment complémentaire	1	1
Démolition	-	-
Eau souterraine	-	-
Lotissement	2	2
Animaux domestiques	-	4
Galerie, clôture	-	-
Installation septique	-	-
Mur de soutènement	-	-
Nouvelle construction	-	-

Piscine	2	2
Remblai déblai	-	-
Branchement	-	-
Affichage	1	1
Certificat d'occupation	1	2
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	-	-
Bande riveraine	-	-
Garde de poules	-	-
Bâtiment temporaire	-	-
Total	13	19

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2023-03-141 STATISTIQUES DE JANVIER 2023 POUR LES MATIÈRES

Période	Déchets						Recyclage						Compostage					
	2023		2022		2021		2023		2022		2021		2023		2022		2021	
	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés	Tonnes	% Résidus générés		
Janvier	78,03	70%	49,55	57%	41,92	58%	23,96	21%	20,90	24%	20,24	28%	10,21	9%	17,11	20%	10,41	14%

7.2 2023-03-142 STATION DE LAVAGE DES EMBARCATIONS POUR LES MUNICIPALITÉS AUX ABORDS DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS : DEMANDE À LA MRC DE PAPINEAU

ATTENDU que la présence d'espèces aquatiques exotiques envahissantes est susceptible d'avoir des impacts négatifs importants sur la qualité environnementale des plans d'eau ;

ATTENDU que l'un des moyens les plus efficaces pour contrer la propagation d'espèces aquatiques exotiques envahissantes est une inspection visuelle et un nettoyage à haute pression des embarcations ou de tout équipement nautique ;

ATTENDU que la croissance du secteur touristique de villégiature augmente l'achalandage sur les plans d'eau des municipalités, accroissant le risque d'insertion d'espèces aquatiques exotiques envahissantes dans les plans d'eau ;

ATTENDU que l'ajout de nos municipalités au programme de lavage des bateaux contribue d'autant à la sauvegarde de la qualité de l'eau de la rivière des Outaouais ;

ATTENDU qu'une subvention gouvernementale provinciale est offerte pour l'installation de stations de lavage pour les municipalités ;

ATTENDU que le comité consultatif de l'environnement de la municipalité de Papineauville recommande au conseil municipal d'adopter une résolution afin de sensibiliser le conseil des maires de la MRC de Papineau à cette problématique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal, sur recommandation du comité consultatif de l'environnement, interpelle la MRC de Papineau en lui demandant de travailler ce dossier afin de sensibiliser les municipalités aux abords de la rivière des Outaouais à l'importance de procéder à l'installation d'une station de lavages.

Que ce conseil demande à la MRC de Papineau d'adopter une résolution demandant aux autres MRC aux abords de la rivière des Outaouais de travailler à l'établissement de stations de lavage dans les municipalités concernées.

Monsieur Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2023-03-143 PARCOURS PSYCHOMOTEUR : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-02-089 autorisant un appel d'offres pour l'acquisition d'une structure de parcours psychomoteur;

ATTENDU qu'à la date de fermeture de l'appel d'offres, 4 propositions ont été reçues;

- Atelier Go-Élan
- Techsport
- Jambette
- Tessier Récréo-Parc

ATTENDU que les soumissions ont fait l'objet d'une analyse pour s'assurer de leur conformité;

ATTENDU que la compagnie Jambette a obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique et de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, sur recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique et de la direction générale accepte la proposition de la compagnie Jambette au montant de 74 800\$ plus taxes pour l'acquisition et l'installation d'une structure de parcours psychomoteur.

Une dépense et un déboursé de 18 700\$ plus taxes représentant 25% du montant de la soumission sont autorisés tel qu'indiqué à l'article 19 du document d'appel d'offre.

Conformément à l'article 15.1 du devis, la présente résolution et l'ensemble des documents d'appel d'offres deviennent le seul contrat liant les parties.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 08007 001 : Aménagement parcs.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8.2 2023-03-144 FÊTE NATIONALE : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la municipalité tiendra des activités pour la Fête Nationale du Québec les 23 et 24 juin prochain;

ATTENDU qu'un programme d'aide financière via le gouvernement du Québec est disponible et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique à

déposer une demande d'aide financière pour la Fête Nationale du Québec au nom de la municipalité de Papineauville.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2023-03-145 FÊTE NATIONALE : BUDGET D'ACTIVITÉ

ATTENDU que la municipalité tiendra des activités dans le cadre de la Fête Nationale du Québec et que certains dépôts et achats doivent être faits à l'avance;

ATTENDU qu'une somme de 12 000.00 \$ a été prévue au budget 2023 et la recommandation du comité sports, loisirs culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise un budget ne dépassant pas 12 000.00 \$ pour la tenue des activités reliées à la Fête Nationale du Québec.

Les fonds à cette fin seront puisés dans le poste budgétaire 02 70296 996 : St-Jean-Baptiste

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 PARC DE LA BIBLIOTHÈQUE : ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS

RÉSOLUTION REPORTÉE

8.5 2023-03-146 MARCHÉ PUBLIC 2023 : PRÊT D'ÉQUIPEMENT

ATTENDU qu'une réorganisation du marché public a été effectuée et que ce dernier se tiendra à la ferme Saint-Houblon en 2023;

ATTENDU que ce nouvel emplacement permettra d'avoir une offre maraichère à chaque semaine plus abondante et régulière;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs culture et promotion touristique accepte de prêter un maximum de 10 tables et chapiteaux pour la tenue du marché public pour la saison 2023.

Il est entendu que la présente résolution déroge de la politique de location adoptée et doit être comprise dans un contexte unique dont le but est de soutenir un organisme à but non lucratif de Papineauville.

L'organisation devra produire une preuve d'assurance responsabilité en cas de bris des équipements municipaux.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6 2023-03-147 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES : AUTORISATION DE PARTICIPATION

ATTENDU que le congrès de l'Association québécoise des arénas et installations récréatives et sportives (AQAIRS) se tiendra à Montebello les 16-17-18-19 mai 2023;

ATTENDU que le responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique est membre du comité organisateur;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique autorise une dépense et un déboursé de 460.00\$ plus taxes pour l'inscription du responsable sports loisirs, culture et promotion touristique au congrès de l'AQAIRS qui se tiendra du 16 au 19 mai 2023 à Montebello.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 70120 454 : Formation et 02 70120 310 : Déplacements et représentation

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7 2023-03-148 COURSE À OBSTACLES : BUDGET D'ACTIVITÉ

ATTENDU qu'une nouvelle activité de course à obstacles verra le jour sur le territoire de la municipalité le 13 mai 2023;

ATTENDU qu'il s'agit d'une collaboration avec la Corporation des loisirs de Papineauville, Prévention CESAR Petite-Nation ainsi que le corps de cadets 1786 Louis-Joseph-Papineau;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise un budget ne dépassant pas 5000.00 \$ pour la tenue des activités reliées à l'organisation de la course à obstacles.

Les fonds à cette fin seront puisés dans le poste budgétaire 02 70296 997: Course à obstacles.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.8 2023-03-149 148 EN FOLIE : PARTICIPATION FINANCIÈRE

ATTENDU le retour de l'activité 148 en folie le samedi 20 mai 2023;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget 2023 et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise le versement d'une quote-part de 300.00 \$ à la MRC de Papineau pour l'activité route 148 en folie 2023 samedi le 20 mai.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 62100 418 : Revitalisation de la 148.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. VARIA, QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

Aucun point.

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

Gilles Hébert Firme d'avocat Deveau, pourquoi ces factures.
Cet investissement pour des barrières anti-foule pourquoi.

Benoit Hébert Assemblée publique de consultation par le personnel, il y aurait lieu d'avoir la présence de membre du conseil. Suggestion tenir les consultations avant les séances. Suggestion de faire des capsules explicatives.
La location court terme est-ce une question de sous pour Revenu Québec.

Lorraine Gauthier Statistiques permis.
Le marché public à Saint-Houblon
Départ des 3 médecins du CLSC, pourquoi ce départ.
Règlement sur l'hébergement touristique ouvre t'il la porte à des terrains aménagés pour recevoir des VR.

9.3 2023-03-150 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 20h15.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joanisse, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 14 mars 2023

Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 14 mars 2023

Paul-André David
Maire